

E 2001 (D) 4/84

*Notice du Chef de la Section de la Société des Nations  
du Département politique, Camille Gorgé<sup>1</sup>*

Berne, 3 février 1937

NOTICE RELATIVE AUX TIMBRES-POSTE<sup>2</sup>

Ci-joint la lettre qu'après entretien avec M. Bonna, je proposerais d'adresser au Département des Postes<sup>3</sup>.

J'ajoute que mon entretien avec M. Stencek<sup>4</sup>, qui a duré près de deux heures, a été extrêmement amical.

M. Stencek paraissait visiblement désolé de ce coup porté aux relations particulièrement amicales qui existaient depuis ces dernières années entre le Secrétariat et notre Département.

Il ne m'a pas caché qu'après la manière dont nous avons réglé la question de l'hôtel National<sup>5</sup>, cette question de timbres-poste ne lui était apparue que comme une bagatelle. Il s'agissait d'une question au sujet de laquelle une conversation était à peine ébauchée. On aurait tout loisir d'y revenir plus tard.

- 
1. De toute évidence à l'attention de Motta, dont le paraphe figure en marge du document.
  2. Dans un souci d'améliorer l'état des finances de la Société des Nations, son Secrétaire général, J. Avenol, avait demandé à la Confédération d'être mis au bénéfice de certains avantages en matière postale. De l'avis de ce dernier, la Confédération, qui avait offert une remise forfaitaire annuelle maximum de 15 000 francs suisses sur le produit de la vente aux collectionneurs des timbres postaux suisses à surcharge SdN-BIT, n'était entrée que trop partiellement dans ses vues. Avenol avait dès lors fait savoir au Département politique qu'il envisageait de supprimer prochainement l'utilisation et la vente de ces timbres, privant ainsi la Confédération du petit revenu qu'elle en tirait. La notice de Gorgé intervient à ce moment de l'affaire, que Motta finira par régler personnellement, cf. E 2001 (D) 4/1.
  3. Le projet de lettre de Gorgé ne figure pas au dossier mais bien la copie de celle qui a été effectivement adressée au Département des Postes et Chemins de fer.
  4. Chef des Services intérieurs du Secrétariat de la SdN.
  5. Siège de la SdN, de 1920 à 1936. A la suite du transfert de ce siège dans le nouveau Palais des Nations, en 1936, la Confédération suisse et le Canton de Genève ont racheté à la SdN cet hôtel qui ne trouvait pas d'acquéreur. Il prit alors le nom de Palais Wilson.

C'est dans ce sens qu'il a parlé à M. Avenol, mais celui-ci est resté sourd à cette voix qui prêchait la modération. Le Secrétaire général a tenu à nous donner une leçon<sup>6</sup>. Il y tenait même, paraît-il, beaucoup. Preuve en soit déjà le fait qu'il a voulu écrire de sa main la réponse à nous faire.

Le geste est évidemment inamical. M. Stencek en a convenu au cours de notre conversation, à telle enseigne qu'il m'a demandé ce qu'à mon avis, M. Avenol pouvait bien avoir contre nous. Là-dessus, j'ai été plutôt réticent, mais je sais pertinemment que les relations intimes de M. Avenol avec tout ce qui est «frente popular»<sup>7</sup> ne sont guère faites pour nous valoir actuellement ses sympathies. Je ne m'étonne pas moins de sa réaction subite, car, en décembre, il m'avait témoigné encore – et chez lui – beaucoup de sympathie. Il est vrai qu'à cette époque, nous n'avions pas reconnu la conquête italienne ni refusé l'accès de notre territoire au sieur A Prato.

On m'a assuré que M. Avenol est, depuis quelque temps, «vivement préoccupé» des avantages à ses yeux excessifs que Genève et la Suisse retirent du siège de la Société des Nations. Il a donné récemment l'ordre qu'on lui fournisse des «données» à cet égard.

Sur ce point, je n'ai pas manqué de rappeler brièvement à M. Stencek tout ce que Genève et la Confédération avaient fait jusqu'ici pour la Société des Nations. La liste de nos libéralités est déjà longue. M. Stencek n'en disconvient pas, et je lui laisse entendre que nous ne craignons pas beaucoup la discussion sur ce terrain.

Je crois d'ailleurs qu'il y aurait un intérêt pour nous à nous armer de ce côté. C'est ce que je vais faire. Nous aurons aussi notre dossier.

---

6. *Passage souligné par Motta avec point d'exclamation en marge.*

7. *Expression soulignée par Motta.*